

[Texte]

Dr. Li: I kind of like the name as it stands right now; there is nothing wrong with it. It is just that the stated purpose is quite broad and sweeping, and the powers are quite limited. I think the executive directors are going to have a heck of a job trying to carry out the stated purposes.

Mr. Fisher: Yes, I suppose. There had been a suggestion that the term "race relations" was somewhat outdated. I believe the members of the Japanese Canadian community had suggested that a better name would have been the Canadian Foundation for the Elimination of Racial Discrimination. Just a matter of semantics?

Dr. Li: I have no particular comments on that.

Ms Browes: Mr. Chairman, let me welcome our witness to Ottawa, to the committee. Dr. Li, I want to thank you very much for making the trip down here and giving us your expertise. From what I have read of your background, you have done some excellent work in this area, being in the sociology department of the University of Saskatchewan and being very prominent in the Chinese community there. We really appreciate the work you have done and that you have taken the time to be with us today.

Your comments concerning the bill are most interesting to me. The purpose of the legislative committee, of course, is to change clauses of the bill in order to perfect it or improve it so we might send this back to the House as is or amended. We think it could be improved. So your comments about the foundation having an advocacy role and your suggestion that it be regulatory in some way, either through this bill or inferring that other institutions may have the regulatory role that would be helpful to the foundation, are good ones.

• 1555

Paragraph 4.(a) states that the purpose of this foundation is "undertaking research and collecting data". Your comments related a lot to the collection of data. Can you tell us where you think the best data is now for such a study?

Dr. Li: It is really hard to find the best set of data to study discrimination. I think the major difficulty many of us have faced in the past is that we can only infer discrimination from the effects on victims, because the most systematic data come from the census, and census data are organized around individual profiles. At best we can come out with statements such as this. After we control for their background, their education and their years of experience and so on, we still find an income gap within various racial and ethnic groups. This is the best statement we can come out with, precisely because we do not have a direct measure of discrimination.

To be able to measure discrimination directly, we would need to come to the kind of data Frances Henry did a few years back, to be able to approach employment agencies, to study organizations in a position to hire people, study hiring

[Traduction]

M. Li: Le nom actuel me plaît assez; je n'y trouve rien à redire. Le seul problème, c'est que l'objectif déclaré de la Fondation est très vaste alors que ses pouvoirs sont bien limités. Je pense que les directeurs généraux vont avoir bien du mal à essayer d'atteindre ces objectifs.

M. Fisher: On peut en effet le supposer. Certains estiment que l'expression «relations raciales» est un peu démodée. Je crois que des Canadiens d'origine japonaise ont estimé qu'il serait préférable de parler de Fondation canadienne pour l'élimination de la discrimination raciale. Est-ce simplement une querelle de mots?

M. Li: Je n'ai rien à dire à ce sujet.

Mme Browes: Monsieur le président, je voudrais souhaiter à notre témoin la bienvenue à Ottawa et devant le comité. Monsieur Li, je tiens à vous remercier très sincèrement de vous être déplacé et de nous faire part de votre point de vue éclairé. D'après votre biographie, vous avez fait un excellent travail dans ce domaine, aussi bien au Département de sociologie de l'université de Saskatchewan que par votre rôle de premier plan au sein de la communauté chinoise de cette province. Nous vous sommes très reconnaissants de ce que vous avez fait, et d'avoir pris le temps de venir nous voir aujourd'hui.

Votre opinion concernant le projet de loi m'intéresse au plus haut point. Naturellement, ce comité législatif a été créé en vue de modifier les dispositions du projet de loi de façon à l'améliorer avant qu'il ne soit renvoyé à la Chambre tel quel ou amendé. Nous pensons qu'il peut être amélioré. C'est pourquoi nous apprécions vos propos concernant le rôle de porte-parole de la Fondation et la possibilité qu'elle soit investie de pouvoirs de réglementation soit en faisant intervenir d'autres organismes dotés de pouvoirs de réglementation qui pourraient venir en aide à la Fondation.

L'alinéa 4.(a) indique que la Fondation a pour mission «d'effectuer des recherches et de recueillir des données». Vous avez longuement parlé de la collecte de données. Pouvez-vous nous dire où on peut trouver les données les plus pertinentes à une telle étude?

M. Li: En réalité il est très difficile de trouver les meilleures données pour étudier la discrimination. Or jusqu'à présent, la principale difficulté pour beaucoup d'entre nous, c'est qu'on ne peut établir la discrimination que par déductions à partir de ses effets sur les victimes, car la plupart des données systématiques proviennent du recensement et les données du recensement concernent les individus. Le mieux qu'on puisse faire, c'est ce genre d'affirmation. Après avoir contrôlé les antécédents des personnes en cause, leur niveau d'éducation et leurs années d'expérience, etc., nous constatons quand même un écart dans les revenus des divers groupes raciaux et ethniques. C'est le mieux que l'on puisse faire, parce que précisément il n'existe aucune mesure directe de la discrimination.

Pour pouvoir la mesurer directement, il faudrait disposer des données établies il y a quelques années par Frances Henry, il faudrait pouvoir consulter les organismes d'emploi, étudier ce qui se passe dans les organismes qui recrutent,